

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 19 mai 2025

Le lundi 19 mai 2025 à 19 heures, les membres du conseil du 16^{ème} arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des fêtes de la Mairie du 16^{ème} arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, le 13 mai 2025, conformément aux dispositions des articles L. 2121-9, L.2121-10, et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.T.).

Une convocation complémentaire a été adressée le 16 mai 2025.

Publication de La convocation et de l'ordre du jour ont été effectuées aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du XVI^e arrondissement prévu à cet effet.

Etaient présents :

Jérémy REDLER, Samia BADAT-KARAM, Jacques-Frédéric SAUVAGE, Katherine de MEAUX, Ali OUBAALI, Isabelle NIZARD, Bérengère GREE, Lisa LELLOUCHE, Julien GUEDJ, Benjamin GIRAUDAT, Francis SZPINER, Sandra BOELLE, Béatrice LECOUTURIER, Aurélie PIRILLO, David ALPHAND, Véronique BALDINI, Chloé CHOURAQUI, Bénédicte RENHAS, Laura LAMBLIN BENICHOU, Freddy COUDRIER, Alexandra BAROUCH, Laure ANSQUER, Gilles MENTRE, Véronique BUCAILLE, Julie BOILLOT, Joséphine MISSOFFE.

Absents ayant donné procuration :

Marie-Hélène DORVALD, Gérard GACHET, Bruno LIONEL-MARIE, Franck ALEM, Vanessa EDBERG.

Etaient excusés :

Stéphane CAPLIEZ, Antoine BEAUQUIER, Emmanuel MESSAS, Hanna SEBBAH, Jennifer BUNAN, Sophie MALLET, Rodolphe BORGNIET, Éric HELARD.

Monsieur Jérémy REDLER Maire du 16^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Madame Chloé CHOURAQUI, Conseillère d'Arrondissement.

Ordre du jour initial

- **162025063** Désignation du secrétaire de séance.
M. Jérémy REDLER rapporteur
- **162025064** Adoption du compte rendu de la séance du 24 mars 2025.
M. Jérémy REDLER rapporteur
- **162025065** Compte de gestion 2024 : adoption
M. Jérémy REDLER rapporteur
- **162025066** Compte administratif : Élection du Président de séance pour le vote du compte administratif 2024.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **162025067** Adoption du compte administratif 2024.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2025 DDCT 68** Subventions (20 000 euros) à 10 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 16^e arrondissement.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2025 DFA 11** Signature d'une concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Pavillon Royal, situé 1 route de la Muette à Neuilly (16^e).
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2025 DVD 85** Exploitation de trois terrains de padel au niveau d'un parc de stationnement de surface avenue du Président Kennedy avec la société SPORTFIELD (16^e) — Convention d'occupation du domaine public.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2025 DU 71** Cession de 16 lots de copropriété issus d'un legs (9e, 11e, 16e et 19e).
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2025 DU 125 PLU** —Modification simplifiée — Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2025 DU 148** Création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial « Paris, Rives de la Seine » — Engagement des études.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2025 DSOL 99** Subventions (11 000 euros) à quatre associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2025 DAC 293** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucien Hervé au 31, rue Vineuse à Paris 16e.
M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.
- **2025 DFA 28** Avenant n° 1 à la concession de services pour l'exploitation, l'entretien et la valorisation de l'établissement dénommé « Chalet des îles du Bois de Boulogne » (16e).
M. Freddy COUDRIER rapporteur.
- **2025 DAC 238** Subventions (52 000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.
M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

- **2025 DVD 56** Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien — Subventions (13 000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations.
M. Jérémie REDLER rapporteur.
- **2025 DVD 62** Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » — Subventions aux associations (33 500 euros)
M. Jérémie REDLER rapporteur.
- **2025 DEVE 62** Dénomination « Allée Albert Ouzoulias » attribuée à la partie du chemin des Réservoirs située entre la route de la Grande Cascade et la route de la Vierge aux Berceaux dans le bois de Boulogne (16e).
M. Francis SZPINER rapporteur.
- **2025 DFPE 89** Subvention (22 547 euros), avenant n° 1 à l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie Les Petits Mozart située 7 rue Prokofiev (16e).
M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.
- **2025 DFPE 142** Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la SAS Born to Be, situé au 70 rue Flandrin, 75016 Paris.
M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.
- **V162025083** Vœu relatif au dégrèvement des taxes foncière/habitation pour les riverains du parc des Princes et du Stade Jean Bouin.
- **V162025084** Vœu relatif au recrutement de surveillants de traversées piétonnes aux abords des écoles.
- **V162025085** Vœu relatif à la création d'une grande cause d'arrondissement dédiée à la lecture.

Ordre du jour complémentaire

- **162025086** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du vendredi 16 mai 2025.
M. Jérémie REDLER rapporteur.
- **2025 DEVE 47** Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (AAP 2025), pour 537 545,38 euros en investissement et 19 740 euros en fonctionnement.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2025 DAC 399** Subventions (300 000 euros) à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions.
M^{me} Bérengère GREE rapporteure.
- **2025 DSOL 6** Soutien à l'investissement (1 600 000 euros) pour l'humanisation de 4 Unités de Soins Longues Durées gérées par l'AP-HP sur les sites de Broca, Vaugirard, Sainte Périne et Bretonneau.
M^{me} Lisa LELLOUCHE rapporteure.
- **V162025090** Vœu relatif à une mise en œuvre équitable et concertée de la politique de multi-usage des équipements publics parisiens et à une tarification juste pour les associations.
- **V162025091** Vœu relatif à l'extension du tarif « Pro Sédentaire » aux véhicules personnels des employés, notamment aux deux-roues motorisés, peu encombrants.
- **V162025092** Vœu relatif à la priorisation des gardiens d'immeuble partant à la retraite dans l'attribution des logements sociaux.
- **V162025093** Vœu relatif à l'accompagnement des victimes de l'incendie de l'immeuble RIVP à la Porte de Saint-Cloud (16e).

La séance est ouverte à 19 h 02.

- **162025063** Désignation du secrétaire de séance.

M. Jérémy REDLER rapporteur

Sur proposition de M. REDLER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M^{me} Chloé CHOURAQUI est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, Mme Chloé CHOURAQUI est désignée secrétaire de séance.

- **162025064** Adoption du compte rendu de la séance du 24 mars 2025.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER indique que la Direction générale des services n'a reçu aucune observation sur ce procès-verbal qui a été soumis aux élus du Conseil d'arrondissement.

M^{me} BOILLOT fait une remarque : le procès-verbal, sur le point concernant la question orale, précise qu'elle est élue du groupe Indépendants et Progressistes, alors que ce groupe n'existe plus.

M. REDLER confirme que la remarque a déjà été faite à propos d'autres publications et assure que la Direction générale des services procédera à la correction.

M REDLER met le compte rendu de la séance du 24 mars 2025 aux voix.

Le compte rendu de la séance du 24 mars 2025, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162025086** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du vendredi 16 mai 2025.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur l'ordre du jour complémentaire.

En l'absence de remarques, M REDLER met cette délibération aux voix.

L'ordre du jour complémentaire du 16 mai 2025, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162025065** Compte de gestion 2024 : adoption.

M. Jérémy REDLER rapporteur

M. REDLER explique que la démarche de certification des comptes dans laquelle la Ville de Paris s'est engagée conduit à ce que chaque Conseil d'arrondissement émette désormais un avis sur le compte de gestion le concernant.

Il précise que le compte de gestion constitue la restitution, par la Ville de Paris en tant qu'ordonnateur, des comptes établis par le comptable public. Le Code général des collectivités publiques prévoit que ce compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif. Il rappelle que l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 16^e arrondissement a pour objet essentiel de constater la stricte concordance entre les écritures comptables publiques et celles de l'ordonnateur.

Le compte de gestion comprend le bilan synthétisant l'actif et le passif, le compte de résultat retraçant l'ensemble des dépenses de fonctionnement mandatées en 2024, ainsi que des annexes, telles que l'état de consommation des crédits et l'état de réalisation des opérations qui récapitulent le montant des dotations perçues aux budgets primitif et supplémentaire 2024.

Ce document détaille également, par compte budgétaire, les engagements juridiques effectués.

Les écritures enregistrées par le comptable au titre de l'exercice 2024 se résument ainsi :

✓ Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	1 441 484 €
✓ Dotation perçue au titre de l'exercice 2024 :	8 162 709 €
✓ Dépenses exécutées au titre de l'exercice 2024 :	7 104 971 €
✓ Résultat de clôture de l'exercice 2024 :	1 021 738 €

M. REDLER conclut en précisant que l'examen de la prochaine délibération permettra de constater que ces montants sont strictement identiques à ceux figurant au compte administratif 2024.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met la délibération aux voix.

Le compte de gestion 2024, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162025066** Compte administratif : Élection du Président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

M. Jérémy REDLER, rapporteur.

M. REDLER indique qu'en vertu de l'article 8 du règlement intérieur du Conseil du 16^e arrondissement relatif à la présidence de séance, le maire ne peut présider la séance du Conseil d'arrondissement lors des débats relatifs au compte administratif. Il propose donc de laisser la présidence à sa première adjointe, M^{me} Samia BADAT-KARAM.

Il soumet aux voix cette proposition.

M^{me} BADAT-KARAM est élue présidente de séance pour le vote du compte administratif 2024 à l'unanimité.

M. REDLER quitte la salle du Conseil à 19 h 06.

- **162025067** Adoption du compte administratif 2024.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM rappelle qu'en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, le maire d'arrondissement, en tant qu'ordonnateur de l'état spécial d'arrondissement (ESA) du 16^e, est tenu, à la clôture de l'exercice budgétaire intervenue le 31 décembre dernier, d'établir le compte administratif de l'ESA pour 2024 et d'en rendre compte au Conseil d'arrondissement, qui doit l'approuver.

Pour chacune des trois dotations qui composent l'ESA du 16^e, à savoir la dotation d'investissement, la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale, le compte administratif dresse le bilan comptable de l'exercice 2024. Il retrace ainsi l'ensemble des opérations d'exécution du budget en rapprochant le total des crédits obtenus en 2024 (notion de crédit ouvert) du total des dépenses effectivement réalisées (notion de dépenses mandatées ou factures payées durant la même année). Le compte administratif constate, par déduction, le montant des crédits de l'année passée à reporter. Ces crédits comprennent, d'une part, les dépenses engagées non mandatées, et d'autre part, les crédits n'ayant fait l'objet d'aucun engagement (crédits libres d'emploi).

Elle précise que le report de ces crédits étant de droit, ils seront en partie réinscrits au budget supplémentaire de 2025, lequel sera présenté au vote lors du Conseil d'arrondissement du 16 juin prochain.

Elle annonce que, sur l'ensemble de ces trois dotations, le taux d'engagement des crédits s'élève à 93,35 %, ce qu'elle considère comme un bon résultat, et que le taux de dépenses mandatées est de 87,04 %.

Elle conclut en proposant l'approbation du compte administratif 2024.

Elle s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le compte administratif 2024, mis aux voix par M^{me} BADAT-KARAM, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. REDLER réintègre la salle du Conseil à 19 h 08.

- **2025 DDCT 68** Subventions (20 000 euros) à 10 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 16^e arrondissement.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que la délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 20 000 euros à dix associations du 16^e arrondissement, dans le cadre du Fonds d'Animation Locale (FAL). Elle rappelle que ce fonds, dont le montant est regrettablement bas, ne s'élève qu'à 20 000 euros pour l'ensemble du 16^e.

Elle précise que, malgré cette enveloppe modeste, la décision a été prise de soutenir les associations les plus actives de l'arrondissement, à savoir le Centre Corot Entraide d'Auteuil, le Syndicat d'Initiative, Solidarité Logement, Aux Captifs la Libération, l'Association Générale des Familles (AGF), le Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants, l'Association Solidarité Sainte-Jeanne de Chantal et l'OMS du 16^e. Elle explique que la somme de 20 000 euros a donc été répartie entre ces associations et propose de voter favorablement cette délibération.

M^{me} BOILLOT demande s'il existe un montant minimum dans le cadre de cette ventilation.

M^{me} BADAT-KARAM lui répond que ce montant est fixé à 1 500 euros.

M^{me} BOILLOT poursuit en s'interrogeant sur les critères d'attribution. Elle note que, depuis sa création en 2022 (le fonds ayant été voté en 2021), la liste des associations bénéficiaires reste presque identique chaque année : 9 sur 10 sont les mêmes. Elle souligne que l'année 2024 a été une exception, du fait d'un choix politique spécifique visant à financer des associations sportives dans le cadre des Jeux olympiques et de l'animation au parc Sainte-Périne.

Elle s'interroge donc sur le rôle du FAL, et se demande s'il ne devrait pas aussi servir à soutenir des associations émergentes, en particulier celles œuvrant dans des domaines comme l'emploi ou le développement durable. Elle rappelle que les associations listées font un travail remarquable, mais qu'elles sont déjà subventionnées par ailleurs. Elle pose la question d'un volontarisme politique local en matière de financement.

M^{me} BADAT-KARAM reconnaît la pertinence de cette remarque, tout en soulignant que plusieurs années d'expérimentation ont montré que, pour des montants aussi faibles, peu d'associations acceptent de s'engager dans la procédure administrative. Elle précise que les associations soutenues sont très méritantes, qu'elles ne sont pas toutes subventionnées par ailleurs, et que les aides qu'elles perçoivent ne suffisent pas à couvrir leurs besoins. Elle cite notamment Corot Entraide et Solidarité Logement.

Elle conclut que, selon elle, la véritable question n'est pas celle de la récurrence des associations bénéficiaires, mais bien celle de la faiblesse du montant alloué au 16^e arrondissement. C'est, selon ses mots, le vrai sujet et le cœur du combat mené. Elle indique que, dans le cadre de la territorialisation, la mairie a obtenu d'autres FAL dédiés, notamment pour la culture et pour la solidarité. Elle espère qu'à partir de l'an prochain, la ventilation pourra être faite de manière plus optimale, mais pour cette année,

avec un seul FAL pour l'arrondissement et pour tous les domaines, elle estime que le travail réalisé est satisfaisant.

M. REDLER propose de mettre aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DDCT 68, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DFA 11** Signature d'une concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Pavillon Royal, situé 1 route de la Muette à Neuilly (16^e).

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que la délibération est relative à la signature d'une concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Pavillon Royal, situé 1 route de la Muette à Neuilly. Elle rappelle que la Ville de Paris est propriétaire de ce site, implanté dans le bois de Boulogne, et qu'il est historiquement dédié à une activité de restauration.

Le Pavillon Royal est exploité par la société CLAVI depuis 2013, dans le cadre d'une concession de travaux de 11 ans, prolongée jusqu'au 31 octobre 2025. Elle précise que la présente délibération vise à renouveler cette concession pour une durée de 10 années supplémentaires.

Elle informe qu'une procédure ouverte a été lancée par la Ville en décembre 2023 imposant un programme de travaux minimum d'un montant de 1,48 M€, avec pour objectifs : l'amélioration énergétique, l'entretien et l'intégration paysagère du site.

Cinq candidatures ont été reçues, dont quatre jugées recevables. À l'issue des négociations, la société CLAVI a été retenue par la Ville, son offre étant jugée comme la plus satisfaisante au regard de trois critères : la qualité architecturale, la viabilité économique et le projet d'exploitation.

M^{me} BADAT-KARAM conclut en proposant un vote favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DFA 11, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DVD 85** Exploitation de trois terrains de padel au niveau d'un parc de stationnement de surface avenue du Président Kennedy avec la société SPORTFIELD (16^e) — Convention d'occupation du domaine public.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que la Ville de Paris possède un parc de stationnement désaffecté, situé entre la Maison de la Radio et la Seine, avenue du Président Kennedy. Cet espace actuellement clôturé et non accessible au public est temporairement utilisé pour accueillir un terrain de padel jusqu'au 31 août 2025. Elle ajoute qu'à terme, le site fera l'objet d'une transformation en espace paysager, avec des travaux prévus en novembre 2026.

Elle rappelle qu'une procédure de publicité préalable a été engagée, à l'issue de laquelle la société SPORTFIELD a été retenue. Il est donc proposé au Conseil de voter favorablement cette convention.

Elle assure que des vérifications ont été menées concernant les éventuelles nuisances, qu'elles soient sonores ou lumineuses, et souligne que les services n'ont, à ce jour, reçu aucune plainte de la part des riverains. Elle affirme que ce sujet est suivi avec la plus grande attention, même si aucun signalement n'a été enregistré.

Elle conclut en indiquant que le padel est une activité très demandée par les habitants du 16^e arrondissement et de Paris en général, et propose donc d'approuver cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DVD 85, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DU 71** Cession de 16 lots de copropriété issus d'un legs (9^e, 11^e, 16^e et 19^e).

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE indique que la délibération porte sur la cession de 16 lots de copropriété dans le cadre d'une succession ouverte sans héritier réservataire connu. Il indique que, par testament, la personne décédée a légué la totalité de son patrimoine à la Ville de Paris, à la condition que les fonds soient exclusivement affectés à l'église de la Madeleine.

L'héritage comprend un patrimoine évalué à 4,2 millions d'euros, constitué de biens immobiliers à Paris, à Nice, dans le Cher, ainsi que de comptes bancaires et du mobilier. Il précise que ces biens sont en cours de vente afin de financer les travaux de restauration de la Madeleine.

Concernant le 16^e arrondissement, un lot est situé 16-20 bis rue Pétrarque, au 5^e sous-sol. Il s'agit d'un box de stationnement avec une mise à prix de 48 000 euros.

M.SAUVAGE propose de voter favorablement cette mise en vente, qui fait partie d'un ensemble de cessions similaires.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DU 71, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DU 125** PLU —Modification simplifiée — Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE indique que des erreurs matérielles d'appréciation ont été constatées après l'approbation récente du PLU. Il est par conséquent nécessaire d'apporter des corrections mineures, portant sur un nombre restreint de parcelles, et touchant principalement le règlement graphique et certaines annexes (emplacements réservés aux ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts, périmètres de localisation d'équipements, emplacements réservés en vue de la réalisation de logements et protections patrimoniales).

Il cite notamment, pour le 16^e arrondissement, la parcelle située au 54 avenue Victor Hugo/2 rue Claude-Leroux, désignée comme emplacement réservé pour la création de logements sociaux. Il indique que l'analyse de la configuration architecturale de l'immeuble révèle l'inadaptation, voire l'impossibilité, de cette transformation, ce qui justifie le retrait de cette réserve du PLU.

Il conclut en précisant que la délibération porte à la fois sur la constatation de l'absence de nécessité d'une nouvelle évaluation environnementale, et sur l'approbation des modalités de mise à disposition du dossier au public, prévue du 10 septembre au 10 octobre 2025, à la fois en ligne et au format papier au BASU.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DU 125, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DU 148** Création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial « Paris, Rives de la Seine » — Engagement des études.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE explique que le territoire parisien bénéficie déjà d'une couverture très dense en protections patrimoniales, issues des codes du patrimoine, de l'environnement et de l'urbanisme, qui concernent environ 95 % de la ville, y compris les bois. Ces dispositifs permettent une protection fine du patrimoine bâti urbain et naturel, à des échelles variées, allant des éléments architecturaux isolés jusqu'aux grands ensembles paysagers.

Il rappelle que le site UNESCO « Paris – Rive de Seine », inscrit au patrimoine mondial depuis 1991, a vu son périmètre élargi en 2024, et s'étend désormais du viaduc d'Austerlitz au pont de Bir-Hakeim et à l'île aux Cygnes. L'inscription à l'UNESCO constitue un label de reconnaissance, qui n'a pas de portée réglementaire directe, mais engage l'État et la Ville, en vertu d'une loi de 2016, à garantir la protection, la conservation et la mise en valeur de ce site.

Il précise que deux outils sont exigés par l'UNESCO :

- Une zone tampon, déjà adoptée par arrêté préfectoral en date du 17 février 2024 ;
- Et un plan de gestion en cours d'élaboration, avec une adoption prévue d'ici fin 2026, porté par un comité de pilotage réunissant l'État et la Ville.

Il mentionne également que la création d'un site patrimonial remarquable (SPR) est envisagée pour renforcer les protections autour du site UNESCO. Il explique que la Ville de Paris et l'État s'accordent sur la création de ce nouveau SPR, dénommé « Paris, Rives de la Seine ». Il précise que les SPR, issus de la réforme de 2016, permettent une régulation plus poussée des projets d'aménagement.

Deux outils réglementaires sont associés à un SPR :

- Le PVAP (Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine), superposé au PLU ;
- Le PSMV (Plan de sauvegarde et de mise en valeur), qui se substitue au PLU et comporte des prescriptions plus détaillées.

Il indique que la mise en place du SPR s'effectuera en deux étapes : la délimitation du périmètre, qui fera l'objet d'une enquête publique et d'une délibération, puis l'élaboration des documents réglementaires, sur une durée de trois à cinq ans.

Il précise que les objectifs de cette démarche sont de :

- Préserver le patrimoine de Paris comme bien commun et richesse partagée ;
- Intégrer les nouvelles attentes en matière de nature en ville, de pratiques urbaines, et de diversité patrimoniale ;
- Valoriser l'ensemble du patrimoine urbain, architectural et naturel, y compris les formes d'habitats populaires ou méconnus.

Enfin, il souligne que le 16^e arrondissement est largement concerné par le périmètre du site UNESCO et par la zone tampon. Il invite les membres du Conseil à voter favorablement sur cette délibération.

M^{me} BOILLOT estime que cette délibération constitue une nouvelle opportunité pour dénoncer le projet de la dalle de Radio France. Elle observe que le futur site patrimonial remarquable ne concerne que l'île aux Cygnes, s'arrêtant au niveau du 16^e arrondissement, précisément au pont de Bir-Hakeim. Elle souligne qu'en conséquence, seule l'île aux Cygnes bénéficiera d'une protection renforcée, tandis que, du côté du 16^e, un hub de logistique urbaine est prévu, avec une station multi-énergies.

Elle s'interroge sur la possibilité de mobiliser des moyens juridiques pour contrer ce projet, estimant que le 16^e arrondissement dispose de suffisamment de compétences juridiques pour monter un dossier solide.

Elle propose deux pistes : soit étendre le périmètre du SPR pour inclure l'intégralité de la Seine à ce niveau, et non uniquement l'île aux Cygnes, soit mobiliser le régime juridique de la zone tampon afin de bloquer ce projet de plateforme logistique.

Elle considère que les habitants du 16^e pourraient comprendre et excuser le fait de ne pas avoir réagi plus tôt, mais alerte sur l'impact futur des travaux. Elle rappelle que les riverains subissent déjà depuis plus de dix ans les nuisances liées aux travaux de la Maison de Radio France, et s'inquiète à l'idée qu'ils devront à nouveau subir un chantier majeur, cette fois avec un usage intensif du bras de Seine situé à cet endroit.

Elle insiste sur le paradoxe que représente une Seine protégée côté île aux Cygnes au titre de l'UNESCO et du SPR, alors que le côté 16^e pourrait accueillir les péniches d'un certain nombre de prestataires de logistique urbaine. Elle réaffirme sa conviction qu'il est possible d'agir juridiquement pour empêcher ce projet, et invite à une mobilisation en ce sens.

M. SAUVAGE précise que la parcelle dont parle M^{me} BOILLLOT se situe entre la Seine et la Maison de la Radio. Il rappelle qu'à l'origine, un très grand immeuble devait y être construit, projet qui a finalement été abandonné. Il existe désormais un projet d'accueil de péniches, avec un système de redistribution logistique, mais signale que ce projet est actuellement bloqué.

Il mentionne également une autre source d'inquiétude, à savoir la possible création d'un espace festif sur la terrasse, ce qui soulève certaines réserves. Il considère que l'installation des terrains de padel sur cette parcelle est une avancée positive, car cela permettra d'empêcher le développement de certaines activités moins souhaitables. Toutefois, il estime nécessaire de dissocier ce sujet de celui de l'UNESCO, jugeant que les enjeux patrimoniaux ne doivent pas être confondus avec les préoccupations locales spécifiques à cette parcelle. Il souligne l'importance de réfléchir collectivement à un projet cohérent pour ce site, afin qu'il ne devienne pas un lieu d'animations sonores incontrôlées, attirant une certaine faune. En ce sens, il réaffirme que le développement d'activités sportives comme le padel constitue une bonne orientation.

M^{me} LECOUTURIER se réjouit de la création de ce nouveau Site Patrimonial Remarquable et du fait que le 16^e arrondissement en fasse partie. La délibération mettant en avant la préservation de l'habitat caractéristique des anciens faubourgs de Paris, elle en profite pour attirer l'attention sur la maison de la rue Alfred Bruneau, qu'elle décrit comme étant une très jolie petite maison promise à la démolition afin d'y construire un immeuble à sa place. Elle exprime l'espoir que cet élargissement du périmètre permettra de mieux préserver le patrimoine du 16^e, en particulier le patrimoine faubourien.

Concernant la rue Alfred Bruneau, M. SAUVAGE indique qu'un recours est en cours contre le permis de construire déposé par Paris Habitat, recours initialement fondé sur la préservation d'un arbre. Il ignore encore quelle sera l'issue de cette procédure, mais indique qu'un avocat spécialisé dépose systématiquement des recours contre les projets du 16^e arrondissement. Il mentionne toutefois que le recours contre le projet de la rue Erlanger vient d'être perdu, et que celui relatif à la rue Alfred Bruneau reste incertain. Un premier recours aurait en effet déjà été rejeté, et Paris Habitat défend activement le rejet du second. Une demande de dommages et intérêts pour recours abusif serait même envisagée dans ce contexte. M. SAUVAGE précise enfin que le pavillon concerné est actuellement en mauvais état.

M. REDLER remercie M. SAUVAGE et propose de mettre aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DU 148, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DSOL 99** Subventions (11 000 euros) à quatre associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM précise qu'elle rapporte cette délibération en remplacement de M^{me} DORVALD, qui connaît bien l'association Culture et Bibliothèque pour tous, l'une des structures bénéficiaires. Elle souligne que la subvention proposée, d'un montant de 1 500 euros, n'est certes pas une somme importante, mais qu'elle permet néanmoins à l'association de poursuivre son action et invite les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette proposition.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DSOL 99, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DAC 293** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucien Hervé au 31, rue Vineuse à Paris 16^e.

M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.

M^{me} de MEAUX explique que la Ville de Paris souhaite honorer Lucien Hervé (1910–2007), photographe reconnu du XX^e siècle et ancien résistant.

Né en Hongrie, celui-ci s'installe en France en 1929, devient citoyen français en 1937, puis s'engage dans la Résistance en 1941 après s'être évadé d'un camp de prisonniers pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est à cette époque qu'il adopte le nom de Lucien Hervé, qu'il conserve ensuite.

Photographe attiré de Le Corbusier, il a profondément marqué la photographie d'architecture par un style unique. Il collabore également avec plusieurs grands architectes de son époque, tels qu'Alvar Aalto, Walter Gropius, Marcel Breuer, Oscar Niemeyer et Jean Prouvé.

Chevalier de la Légion d'honneur, chevalier des Arts et des Lettres, lauréat du Grand Prix de la Photographie de la Ville de Paris, il vécut et travailla de 1957 à 2007 au 31 rue Vineuse où la Ville propose aujourd'hui d'apposer une plaque commémorative.

M^{me} de MEAUX invite les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DAC 293, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DFA 28 Avenant n° 1 à la concession de services pour l'exploitation, l'entretien et la valorisation de l'établissement dénommé « Chalet des îles du Bois de Boulogne » (16^e).**

M. Freddy COUDRIER rapporteur.

M. COUDRIER indique que la Ville de Paris a confié, par une concession de services débutée le 1^{er} octobre 2022, l'exploitation, l'entretien et la valorisation du Chalet des Îles à la SAS Le Chalet des Îles, pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2034. Cette activité comprend un café-restaurant et un service de réception.

Conformément au contrat de concession, il rappelle que tout changement d'actionnaire ou de direction doit être signalé à la Ville de Paris afin que soient vérifiées les capacités techniques et financières du concessionnaire.

Ainsi, la Ville a été informée des modifications suivantes :

- Un changement de présidence : la société BAMA CONSEIL a démissionné et a été remplacée, lors de l'Assemblée générale du 27 janvier 2023, par la société LE FILS DU PETIT POUCKET (FIPP), représentée par Eliott WALDRUCHE de MONTREMY.
- Un changement d'actionnariat : FIPP s'engage à racheter, d'ici le 15 juin 2025, les parts de BAMA CONSEIL (35 %) ainsi que celles de deux associés minoritaires, devenant ainsi l'unique actionnaire de la société exploitant le Chalet des Îles.

M. COUDRIER précise que le concessionnaire a fourni les documents attestant que ces changements n'affectent pas ses capacités techniques ou financières. Il ajoute que la précédente présidente n'avait jamais engagé ses propres ressources, et qu'un nouveau chef, Pierre CHOMET, est désormais responsable de la carte du restaurant.

Il est donc proposé d'approuver la signature de l'avenant n° 1 au contrat de concession afin d'acter ces changements statutaires et de mettre à jour les annexes correspondantes.

M. COUDRIER propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DFA 28, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DEVE 62** Dénomination « Allée Albert OUZOULIAS » attribuée à la partie du chemin des Réservoirs située entre la route de la Grande Cascade et la route de la Vierge aux Berceaux dans le bois de Boulogne (16e).

M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER propose de rendre hommage à Albert OUZOULIAS, figure marquante de la résistance parisienne et de la libération de Paris, en attribuant son nom à une portion du chemin des Réservoirs, située entre la route de la Grande Cascade et la route de la Vierge aux Berceaux, devant le monument des fusillés du bois de Boulogne. Il précise que cette allée ne porte actuellement pas de nom. Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission de dénomination du 2 février 2025 et a déjà fait l'objet d'un vœu du Conseil d'arrondissement.

Il rappelle qu'Albert OUZOULIAS, connu sous le pseudonyme de colonel André, a joué un rôle majeur dans la préparation de l'insurrection visant à faciliter l'arrivée des forces françaises et alliées lors de la libération de Paris. Il a coordonné l'action militaire des FTP et des Forces françaises de l'intérieur, et a été l'un des cinq signataires de l'affiche appelant à la mobilisation générale le 10 août 1944.

Le 28 août 1944, il figure parmi les résistants communistes reçus par le général de Gaulle, et supervise l'intégration des résistants au sein de l'armée française.

M. SZPINER souligne que ces faits d'armes valent à Albert OUZOULIAS la Légion d'honneur et la médaille de la Résistance. Il ajoute qu'après la guerre, celui-ci poursuit son engagement en tant que conseiller de Paris de 1945 à 1965, puis comme maire de son village en Corrèze. Il fut élu du 16^e arrondissement, et une plaque commémorative a été dévoilée en 2006 à son adresse, 9 rue du Général Niox.

M. SZPINER invite enfin les membres du Conseil d'arrondissement à délibérer favorablement sur cette proposition.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} BOILLOT salue l'engagement passionné de M. SZPNER en faveur de la mémoire des résistants et Compagnons de la Libération. Elle se dit impressionnée par l'exposition actuellement installée sur les grilles de la mairie, qu'elle juge formidable et intéressante pour les enfants.

Elle formule cependant une remarque : en consultant l'ordre du jour, elle constate que les hommages récents concernent essentiellement des hommes. Elle propose donc que le Conseil d'arrondissement réfléchisse collectivement à une orientation qui permettrait également de mettre à l'honneur des femmes remarquables, tout en poursuivant naturellement l'hommage aux figures de la Résistance. Elle souligne que, parmi les neuf derniers vœux, huit concernaient des hommes. Seule une femme, Tamara de LEMPICKA, a été célébrée. Elle rappelle que l'égalité entre les femmes et les hommes passe aussi par des symboles et que la dénomination des lieux publics en fait partie.

M. SZPNER lui répond qu'il n'existe malheureusement que six femmes Compagnons de la Libération. Il indique toutefois que, pour les prochaines dénominations d'écoles portant le nom de Compagnons de la Libération, deux femmes seront proposées. Il mentionne notamment Bertie ALBRECHT, tout en précisant que, leur nombre étant limité, beaucoup d'entre elles ont déjà été honorées. Il affirme enfin que les deux prochaines femmes proposées sont peu connues du grand public, ce qui rend leur mise en lumière d'autant plus importante.

M. REDLER soumet la délibération aux voix.

Le projet de délibération 2025 DEVE 62, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DAC 238** Subventions (52 000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

M^{me} GREE explique que, dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Paris, il est proposé d'accorder un soutien à quatre associations œuvrant dans la préservation du patrimoine littéraire et historique parisien.

Pour le 16^e arrondissement, l'Alliance Israélite Universelle sollicite une subvention afin de conserver, valoriser et mettre à disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué dans sa bibliothèque, située rue Michel-Ange. Ce fonds comprend plus de 160 000 volumes et un million de documents d'archives, faisant de cette bibliothèque l'un des principaux centres de ressources sur le judaïsme en Europe.

Afin de poursuivre la modernisation de la bibliothèque et de la médiathèque, l'association sollicite donc une subvention de 20 000 euros.

M^{me} GREE invite les membres du Conseil d'arrondissement à approuver cette subvention.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DAC 238, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DVD 56** Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien — Subventions (13 000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique que la Ville de Paris propose de conventionner avec deux associations œuvrant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien. Il précise que ces deux associations ne sont pas implantées dans le 16^e arrondissement et n'y mènent pas d'actions spécifiques, même s'il reconnaît qu'elles font probablement un bon travail ailleurs.

L'objectif des deux projets est de réduire les accidents de circulation à Paris, notamment chez les jeunes adultes, en multipliant les actions de prévention ciblées sur les dangers de l'alcool et de la conduite.

M. REDLER propose d'émettre un avis favorable à la délibération.

M^{me} BOILLOT fait part d'une interrogation : alors que le 16^e arrondissement présente un taux de motorisation élevé, elle se demande pourquoi la mairie de Paris n'exige pas que ces associations interviennent également dans l'arrondissement. Elle souligne que de telles actions de prévention seraient utiles, notamment à travers une journée de sensibilisation rassemblant tous les publics — écoliers, collégiens, lycéens, jeunes adultes et actifs — à la sécurité routière et notamment aux dangers de la conduite sous l'emprise de l'alcool, une idée déjà évoquée l'année précédente et qu'il serait peut-être pertinent de relancer.

M. REDLER lui répond qu'il n'existe pas d'explication claire sur les choix de la mairie de Paris, qui impose aux associations les actions qu'elles doivent mener. Il indique que des contacts ont été pris avec les associations concernées en amont de ce Conseil d'arrondissement, et précise que l'une d'elles a mené une action ponctuelle dans le 16^e arrondissement, en l'occurrence à l'université Paris-Dauphine, sans qu'il s'agisse d'une action spécifiquement prévue pour le 16^e. Il ajoute que la mairie a demandé à ces associations de voir comment elles pourraient travailler davantage avec le 16^e à l'avenir.

Il souligne cependant que, pour l'instant, les objectifs assignés par la Ville à ces associations ne couvrent pas le 16^e arrondissement, mais assure que la mairie continue à travailler activement sur ces sujets de sécurité routière.

Il propose donc de voter favorablement la DVD 56, ainsi que la délibération suivante, la DVD 62, qui porte sur le même sujet.

Le projet de délibération 2025 DVD 56, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DVD 62** Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton! » — Subventions aux associations (33 500 euros)

M^{me} Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique qu'il s'agit d'attribuer des subventions d'un montant total de 33 500 euros à des associations menant des actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public. Comme pour la délibération précédente, ces associations n'interviennent pas sur le 16^e arrondissement.

M. REDLER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DVD 62, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DFPE 89** Subvention (22 547 euros), avenant n° 1 à l'association La Maison de l'Enfance (16^e) pour la halte-garderie Les Petits Mozart située 7 rue Prokofiev (16^e).

M^{me} Sandra BOËLLE rapporteure.

M^{me} BOËLLE explique que la délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 22 547 euros à l'association La Maison de l'Enfance, qui gère la halte-garderie Les Petits Mozart, située 7 rue Serge Prokofiev dans le 16^e arrondissement.

Elle encourage les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette subvention, en soulignant que la poursuite de l'accueil des tout-petits dans les établissements associatifs de l'arrondissement est une réelle nécessité.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DFPE 89, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DFPE 142** Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la SAS BORN TO BE, situé au 70 rue Flandrin, 75016 Paris.

M^{me} Sandra BOËLLE rapporteure.

M^{me} BOËLLE explique qu'il s'agit de se prononcer sur une demande d'avis préalable à l'ouverture d'un établissement d'accueil de jeunes enfants par la SAS BORN TO BE, situé 70 rue Flandrin, en remplacement d'un établissement People and Baby fermé en décembre 2024. Elle indique que la Ville de Paris refusera cette ouverture lors du Conseil de Paris et propose, par alignement, de donner un avis favorable à ce refus.

Elle précise que sa priorité absolue est la qualité de l'accueil des enfants, avant même l'augmentation du nombre de places disponibles, et insiste sur le fait qu'il n'est pas envisageable de transiger sur un sujet qui demande une grande vigilance. Elle rappelle à cet égard le livre de Victor Castanet, *Les Ogres*, qui a révélé les dysfonctionnements, voire la maltraitance de certaines crèches privées. Elle affirme être prête à intervenir fermement lorsqu'il le faut.

Dans le cas présent, elle souligne que le fondateur de BORN TO BE est également le fondateur d'un grand groupe bien connu, et estime que ce nouveau projet n'est qu'un changement de façade. Elle considère que la confiance est rompue, et remercie donc les membres du Conseil d'arrondissement de donner un avis favorable à ce refus.

M. REDLER confirme cette interprétation en expliquant qu'il s'agit effectivement de voter favorablement à une délibération qui exprime un refus, ce qui peut paraître contre-intuitif. Il reconnaît que la formulation peut prêter à confusion, mais précise que c'est bien ainsi que cela fonctionne dans le cadre des délibérations de la Ville de Paris. Il propose donc un avis favorable à la DFPE 142, ce qui signifie un rejet de l'ouverture de l'établissement.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DFPE 142, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162025083** Vœu relatif au dégrèvement des taxes foncière/habitation pour les riverains du parc des Princes et du Stade Jean Bouin.

M^{me} BOILLOT salue l'arrivée en Ligue 1 du Paris FC, qui devient ainsi le deuxième club parisien à évoluer en Ligue 1. On annonce également son installation au stade Jean-Bouin, ce qu'elle considère comme une bonne nouvelle. Elle précise que le PSG évolue toujours au parc des Princes, que le Paris FC jouera à Jean-Bouin, tout comme le Stade Français Rugby qui y demeure.

Cette nouvelle est très positive pour les commerçants, restaurateurs et brasseurs, mais elle fait part de l'inquiétude croissante des riverains. Elle rappelle que le football, sport très populaire, génère une ferveur difficile à canaliser, même lorsque tout se passe bien, en raison de l'affluence massive qu'il entraîne. Elle précise que le parc des Princes peut accueillir près de 50 000 personnes et que Jean-Bouin, bien que plus petit, attire aussi des dizaines de milliers de spectateurs.

Elle affirme que cela entraînera 34 matchs annuels, presque tous organisés les week-ends, auxquels s'ajoutent les rencontres de la Coupe de France, de la Ligue des Champions et de rugby.

Selon elle, bien que les riverains soient déjà habitués, l'arrivée d'un nouveau club professionnel dans le même périmètre double quasiment les facteurs de nuisances. Elle reconnaît les efforts du maire et des services de sécurité, et souligne que la préfecture de police ainsi que le commissariat du 16^e font correctement leur travail. Elle insiste néanmoins sur la persistance des nuisances, notamment sonores, parfois accompagnées de dégradations et de violences.

Elle observe que dans cette zone du quartier, les prix de l'immobilier ou des loyers sont relativement inférieurs à ceux du reste du 16^e. Elle propose donc d'activer un levier fiscal, en suggérant une compensation via un abattement partiel sur la taxe foncière et d'habitation. Elle rappelle qu'en 2012, Claude GOASGUEN avait formulé une proposition similaire face aux problèmes d'hooliganisme liés au PSG, mais que le changement de majorité présidentielle avait interrompu cette initiative. Elle estime qu'il serait judicieux que le maire fasse une demande formelle auprès de la DGFIP pour solliciter un coefficient fiscal spécifique, ce qui constituerait, selon elle, un geste de reconnaissance envers les riverains.

M. REDLER se réjouit également de la montée du Paris FC en Ligue 1 et de son arrivée à Jean-Bouin. Il souligne que cela confirme, s'il en était encore besoin, l'attractivité du 16^e arrondissement sur le plan sportif, en rappelant que ce territoire accueille déjà des équipements majeurs comme Roland-Garros, le parc des Princes, Jean-Bouin, Coubertin, entre autres.

Il réaffirme son attachement à la qualité de vie des riverains et souligne qu'il revient aux élus, et à lui-même en tant que maire, de préserver le cadre de vie des habitants et de veiller à limiter autant que possible les nuisances.

Il explique qu'aussitôt l'information rendue publique, il a pris contact avec les dirigeants du Paris FC, ceux du Paris Saint-Germain, ainsi qu'avec le préfet de police, Laurent Nuñez, à plusieurs reprises. Il tient à remercier publiquement ce dernier, qu'il considère comme particulièrement à l'écoute sur ce dossier, comme sur d'autres.

Des discussions sont en cours entre la Ligue de football, le Paris FC et le Paris Saint-Germain concernant notamment le calendrier des matchs, afin d'éviter les chevauchements et de réduire les nuisances tout en garantissant une sécurité optimale. Il rappelle également qu'un pass riverain a été mis en place depuis plusieurs mois pour les habitants autour du parc des Princes, en lien avec le PSG, la préfecture et la mairie du 16^e. Ce pass a pour objectif de faciliter l'accès des riverains les jours de match, en particulier lorsqu'ils doivent justifier leur adresse auprès de policiers souvent non familiers du quartier. Il ajoute que ce dispositif sera étendu aux riverains autour de Jean-Bouin pour les matchs du Paris FC. Il précise que des réunions sont en cours et se poursuivront avec les différentes parties concernées : préfecture de police, dirigeants du PSG, dirigeants du Paris FC, ainsi que ceux, dans une moindre mesure, du Stade Français qui évolue également à Jean-Bouin.

Sur le fond, il réaffirme sa convergence avec les préoccupations exposées. En revanche, sur la forme du vœu, il souhaite adopter une approche pragmatique plutôt que dogmatique. Après étude, il s'avère qu'un tel vœu enfreindrait le principe d'égalité entre les citoyens. Il met en garde contre l'ouverture de cette « boîte de Pandore » : selon lui, si un avantage fiscal était accordé à certains riverains en raison des nuisances, d'autres habitants — vivant par exemple au-dessus de restaurants bruyants ou à proximité de lieux souvent perturbés comme la place du Trocadéro — pourraient demander des allègements de taxe d'habitation ou de taxe foncière. Il souligne qu'une telle mesure serait juridiquement fragile et créerait un précédent qui pourrait être revendiqué ailleurs à Paris.

Ainsi, bien qu'il partage l'analyse et la volonté de limiter les nuisances liées à l'arrivée du Paris FC, M. REDLER annonce qu'il émet un avis défavorable sur le vœu, au motif qu'il semble contraire au principe d'égalité de traitement entre les citoyens.

M^{me} BOILLOT souligne que, sur la forme, la municipalité et le Conseil d'arrondissement n'ont de toute façon aucune compétence en la matière. Elle insiste sur le fait que la demande est d'ordre très politique : il s'agit, selon elle, que le maire signe un courrier à l'attention du DDFIP, afin d'attirer l'attention sur un changement de situation qu'elle considère comme objectif. Elle rappelle qu'il existe un article de loi permettant d'appliquer des coefficients en fonction de certaines difficultés, notamment pour des habitations situées à proximité d'aéroports ou de centrales nucléaires, ou en lien avec de grands

événements. Elle affirme que la démarche peut se tenter, car dans le pire des cas, le DDFIP refusera au nom du principe d'égalité, mais le maire aura, en tant qu'élu, rempli son rôle en portant cette demande.

Elle fait remarquer que l'État pourrait aussi y trouver son compte, puisque les commerçants du secteur bénéficieront vraisemblablement d'un surcroît d'activité et paieront davantage d'impôts et de taxes. Elle souligne qu'en termes symboliques, une compensation légère de la part de la Ville ou du Département représenterait un geste en faveur des riverains, tout en ayant un impact budgétaire mineur dans le cadre des finances publiques.

Elle reconnaît qu'il ne s'agit pas d'une mesure qui pourrait être portée au Conseil de Paris, mais estime que le maire d'arrondissement a la possibilité de signer un courrier à l'attention du DDFIP pour solliciter un dégrèvement, même minime, à hauteur d'un coefficient de 0,01 ou 0,02 par exemple. Elle considère que les contribuables du 16^e seraient satisfaits d'un tel geste, qui constituerait une reconnaissance des inconvénients liés à la présence de deux magnifiques clubs de Ligue 1 et d'un grand club de rugby dans leur quartier.

Elle annonce enfin qu'elle maintient son vœu.

M. SAUVAGE déclare que ce qui l'inquiète le plus, c'est la faune qui gravite autour des rencontres de football. Il évoque les trafics constatés dans certains immeubles sociaux proches du Parc des Princes, en particulier ceux de la Porte d'Auteuil, où se développe un trafic lié à l'occupation illégale des sous-sols par des automobilistes. Il indique qu'il examine cette situation avec Gérard GACHET et la commissaire de police.

Il insiste sur le fait que ce sont les habitants de ces immeubles qu'il a en tête : des personnes qui subissent l'intrusion de groupes dans leur parking ou leur hall. Il précise que ce phénomène ne se produira pas seulement une fois tous les quinze jours, mais risque de devenir hebdomadaire. Il ajoute que c'est à ces locataires qu'il pense prioritairement.

Il souligne la nécessité de réfléchir à des solutions concrètes pour protéger les locataires des logements sociaux dans ce secteur, qui sont nombreux. Il met en garde contre la montée de problèmes liés à la drogue ou à d'autres trafics, en affirmant qu'il ne faut pas se voiler la face : il s'agit d'un problème sérieux qu'il faudra régler.

M^{me} BOILLOT répond qu'il s'agit d'un outil parmi d'autres, et rappelle que la mairie dispose d'une palette de leviers pour réduire au maximum les nuisances.

M^{me} LECOUTURIER remercie le maire et annonce qu'elle votera le vœu. Elle exprime son soutien aux habitants du secteur de la Porte de Saint-Cloud, qui, même si l'on peut se réjouir de l'arrivée de ce club, subissent de lourdes difficultés dans leur quotidien.

Elle considère que la mairie du 16^e peut faire un geste en leur faveur. Elle dit partager les préoccupations de M. SAUVAGE, tout en affirmant que ce n'est pas incompatible avec le vœu : il est évident que l'arrivée de ces clubs s'accompagnera d'autres problèmes qu'il faudra traiter sérieusement. Elle estime que la démarche auprès de la DGFIP constitue un signal utile, et confirme qu'elle votera en faveur du vœu.

M^{me} BAROUCH s'interroge sur le respect du principe constitutionnel d'égalité. Elle rappelle que tous les citoyens sont égaux devant l'impôt. Elle évoque la situation d'une personne qui pourrait être gênée par un bar ou un restaurant bruyant situé à proximité de son logement. Elle souligne qu'il existe d'innombrables cas analogues. Elle demande combien de matchs ont lieu chaque année au parc des Princes, et relativise leur gravité en soulignant que tous ne dégénèrent pas.

Elle met en garde contre une généralisation à partir de quelques cas de violences, et considère qu'il ne faut pas en faire une norme. Selon elle, tous les matchs ne donnent pas lieu à des débordements similaires à ceux récemment observés.

M^{me} BOILLOT précise que le vœu proposé ne vise pas à compenser les dégradations ni les violences, mais à compenser la fréquence accrue de grands événements. Elle explique que, jusqu'à présent, les matchs du PSG au parc des Princes n'avaient lieu qu'une semaine sur deux, en raison des déplacements à l'extérieur. Désormais, il y aura un événement chaque semaine : une semaine pour le PSG, une autre pour le Paris FC. Elle souligne que cette régularité nouvelle change la donne pour les riverains.

M. REDLER propose de mettre fin au débat. Il affirme qu'il poursuivra son engagement pour réduire au maximum les nuisances subies par les riverains. Il assure que toutes les pistes seront explorées et utilisées.

Il soumet la délibération au vote, tout en proposant que le sujet continue d'être abordé dans les semaines à venir, à l'occasion des réunions prévues avec les différentes instances. Il précise que les élus y seront conviés, de même que les habitants. Ces échanges permettront de rediscuter de l'ensemble des enjeux avec tous les acteurs impliqués.

M. REDLER soumet aux voix le vœu.

Le vœu V162025083 relatif au dégrèvement des taxes foncière/habitation pour les riverains du parc des Princes et du Stade Jean Bouin est rejeté à la majorité (votes pour 6, votes contre 23, abstentions 2).

- **V162025084** Vœu relatif au recrutement de surveillants de traversées piétonnes aux abords des écoles.

M^{me} BOILLOT explique que le 16^e arrondissement dispose de plusieurs dizaines de points écoles, occupés par des surveillants chargés d'assurer les traversées piétonnes aux abords des établissements scolaires. Elle constate toutefois qu'il est très difficile de recruter pour ces postes, si bien qu'une grosse moitié de ces points ne peut être pourvue.

Elle suggère donc d'utiliser les panneaux d'affichage, notamment devant les écoles maternelles et primaires, pour y placer un flyer disponible en différents formats qui informe sur ce type d'emploi et les conditions de recrutement. Elle précise que ces postes peuvent intéresser des personnes en situation de précarité ou à la recherche d'un complément de revenu, comme des retraités, des étudiants ou d'autres publics. Elle souligne que la rentrée de septembre approche, et qu'il est urgent d'anticiper les recrutements, d'autant qu'il manque actuellement une vingtaine de personnes.

M. REDLER assure que cette question est une priorité pour la mairie du 16^e et indique que de nombreuses actions ont déjà été menées : des communications ont été diffusées dans le journal municipal, les lettres d'information en ligne, les réseaux sociaux, ainsi que sur les panneaux d'affichage. Il mentionne également la participation à des forums pour promouvoir ces postes.

Il reconnaît cependant que la situation reste compliquée, en particulier dans le 16^e arrondissement, où il est difficile de trouver des personnes prêtes à effectuer ce travail pour une rémunération peu attractive. Il observe que d'autres arrondissements rencontrent moins de difficultés sur ce point.

Il confirme son soutien à la proposition et annonce qu'un avis favorable sera donné au vœu. Il ajoute que les affiches relatives au recrutement des points écoles seront à nouveau apposées sur les panneaux municipaux.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix le vœu.

Le vœu V162025084 relatif au recrutement de surveillants de traversées piétonnes aux abords des écoles, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162025085** Vœu relatif à la création d'une grande cause d'arrondissement dédiée à la lecture.

M^{me} BOILLOT rappelle que la lecture revient fréquemment dans les débats du Conseil d'arrondissement. Elle mentionne à cet égard la récente délibération relative à la subvention demandée par l'Alliance Israélite Universelle, qui dispose désormais d'une salle de lecture ouverte au public. Elle souligne également l'implication de nombreuses associations actives sur ce sujet dans le 16^e arrondissement, et cite notamment l'association Lire et Faire Lire, composée d'une cinquantaine de bénévoles retraités.

Elle déplore toutefois que ces bénévoles soient insuffisamment sollicités dans les écoles, les crèches et les centres sociaux. C'est pourquoi elle propose de s'inspirer du modèle des grandes causes nationales et de créer, pour la première fois, une grande cause d'arrondissement, dont la première édition serait consacrée à la lecture.

Une telle initiative permettrait de mobiliser des moyens communicationnels ou financiers au bénéfice des associations et des acteurs engagés autour du thème choisi. Elle suggère, par exemple, que le fonds d'animation locale ou certaines subventions puissent être fléchés vers ces actions spécifiques, en lien avec la grande cause retenue.

Elle justifie le choix de la lecture en rappelant que les dernières études d'opinion publiées lors du Salon du livre révèlent une baisse constante de la lecture, quel que soit l'âge, le niveau ou le genre, ce qui est inquiétant, la lecture constituant un levier fondamental d'émancipation sociale, de richesse culturelle et d'ouverture à l'autre.

Elle conclut en proposant que l'arrondissement s'engage dans cette démarche de mise en relation des forces associatives locales, en leur offrant un appui, même modeste, mais concret.

M^{me} MISSOFFE soutient ce vœu, qu'elle juge très intelligent pour deux raisons. Tout d'abord, elle estime que la lecture représente un moyen précieux de renforcer le lien de parentalité, notamment face à la place croissante des écrans dans la vie quotidienne. À ses yeux, mettre à l'honneur la lecture constituerait une grande cause formidable pour le 16^e arrondissement.

Elle souligne par ailleurs qu'il manque clairement un lieu culturel dans le sud de l'arrondissement. Elle exprime le souhait que cette mobilisation autour de la lecture permette, enfin, d'envisager la création d'une bibliothèque dans ce secteur.

M^{me} LECOUTURIER déclare qu'elle votera également en faveur de ce vœu. Elle considère que, plus qu'intelligent, ce vœu est adapté à la situation actuelle, notamment face aux chiffres préoccupants concernant la lecture.

Au-delà de cet aspect, elle insiste sur le rôle social des bibliothèques, qu'elle décrit comme des lieux de lien et de rencontres, en particulier pour les personnes âgées ou isolées. Elle juge donc tout à fait pertinent de mettre l'accent sur la lecture, non seulement pour l'aspect culturel, mais aussi pour favoriser la convivialité et la cohésion sociale.

M^{me} BOËLLE estime qu'il n'est pas nécessaire de faire de la lecture une grande cause pour obtenir une bibliothèque dans le sud de l'arrondissement. Elle précise que plusieurs vœux ont déjà été déposés sur ce sujet et que la Ville de Paris y a répondu de manière négative.

M^{me} BADAT-KARAM complète les échanges en soulignant que la Caisse des écoles du 16^e arrondissement finance déjà de nombreuses actions en faveur de la lecture. Elle rappelle que la Caisse des écoles du 16^e est la seule Caisse des écoles à Paris à offrir, en fin d'année, un livre à chaque élève des écoles du secteur. Elle précise également que le budget de la Caisse des écoles permet de soutenir des associations telles que Lire et faire lire, Bibliothèque pour tous ou encore ASCO.

En conclusion, elle considère que la lecture constitue déjà une priorité partagée dans l'arrondissement et s'interroge sur la réelle utilité d'adopter un vœu uniquement pour réaffirmer un engagement déjà effectif.

M^{me} MISSOFFE estime qu'adopter une grande cause dédiée à la lecture permettrait de fédérer l'ensemble de l'arrondissement autour d'un thème porteur. Selon elle, un tel engagement collectif offrirait également l'opportunité de valoriser le 16^e arrondissement auprès de la Ville de Paris, en mettant en avant son caractère pionnier en la matière et que cette dynamique pourrait contribuer à faire avancer le dossier sur la création d'une bibliothèque. Elle conclut en affirmant qu'une grande cause donnerait un nouvel élan à l'arrondissement, ce qui lui paraît nécessaire.

M^{me} GREE rappelle que plusieurs vœux ont été déposés depuis le début de la mandature concernant la création d'une bibliothèque dans le sud de l'arrondissement. Elle précise que ces demandes s'inscrivent dans la continuité de l'action engagée par Claude GOASGUEN et remontent à de nombreuses années.

Elle se dit en accord avec M^{me} LECOUTURIER sur le rôle convivial que joue une bibliothèque dans un quartier, tout en soulignant que cela ne peut se réaliser dans un espace aussi restreint que celui de la plus petite bibliothèque de Paris, qui ne fait que 100 m². Elle conclut en indiquant que, chaque fois que cela est possible, le sujet est réaffirmé par le dépôt de nouveaux vœux.

M. REDLER confirme qu'un travail très important est mené sur le sujet de la bibliothèque et remercie tout particulièrement M^{me} GREE pour son implication dans ce dossier.

M^{me} MISSOFFE suggère de réfléchir à l'utilisation de l'ancienne usine des eaux, située avenue de Versailles, aujourd'hui inoccupée, à proximité de la Maison de l'Europe. Elle propose d'envisager ce lieu pour y installer une bibliothèque ou un équipement culturel, soulignant qu'aucune activité ne s'y déroule actuellement. Bien qu'elle n'ait pas formellement déposé de vœu, elle exprime le souhait qu'un lieu puisse être trouvé dans le sud du 16^e arrondissement afin de faire avancer ce projet.

M. REDLER répond à M^{me} MISSOFFE en saluant l'intelligence de sa proposition. Il revient ensuite concrètement sur le sujet en affirmant que, si la mairie pouvait faire quelque chose d'intelligent dans la halle de l'usine des eaux, elle le ferait, mais qu'elle ne dispose malheureusement pas des budgets nécessaires.

Il rappelle que le problème posé n'est pas celui d'une grande cause, puisque, comme l'ont souligné M^{me} BADAT-KARAM, M^{me} GREE et M^{me} BOËLLE, la lecture est déjà un sujet porté activement par la mairie du 16^e. Il estime même que c'est probablement le seul arrondissement de Paris à offrir, tout au long de l'année, à toutes les classes et tous les élèves, des livres en guise de cadeaux.

Il donne plusieurs exemples : à Noël, en partenariat avec la Caisse des écoles, la mairie a souhaité que tous les enfants reçoivent un livre comme cadeau, dans un souci d'égalité. Il mentionne aussi la création, par Francis SZPNER, du prix Balzac, désormais reconnu au-delà du 16^e arrondissement, ainsi que l'organisation du Salon du livre, présenté comme le salon littéraire d'arrondissement le plus fréquenté de Paris, avec une partie dédiée aux enfants.

Il ajoute que la mairie est partenaire de l'association Les Petits champions de la lecture, qu'elle offre chaque année un ouvrage aux élèves entrant en 6^e, et qu'elle remet également des livres de la Pléiade dans le cadre des concours de l'AMOPA. Il cite encore la remise d'une encyclopédie à tous les élèves du 16^e, chaque année, ainsi que la mise en place récente, à l'accueil de la mairie, d'une bibliothèque partagée, sur proposition de M^{me} BOËLLE, qui rencontre déjà un certain succès.

Il insiste sur le fait que la mairie organise de nombreux ateliers de lecture dans les écoles et même dans les crèches, et que tout cela témoigne de l'importance accordée à la lecture. Il estime que, si l'on commence à désigner de grandes causes pour chaque sujet important, on risque de se limiter à des opérations de communication. Il cite en exemple les campagnes récemment menées dans les écoles contre le harcèlement scolaire ou en faveur de la biodiversité, qui pourraient elles aussi prétendre à devenir de grandes causes.

Il conclut en affirmant que la mairie préfère rester dans le concret plutôt que de lancer une opération de marketing, et que ce qui lui manque aujourd'hui, ce ne sont ni les idées ni les engagements, mais les budgets. Il rappelle que la demande d'ouverture d'une bibliothèque dans le 16^e sud est ancienne, mais

qu'elle n'a toujours pas pu aboutir, malgré les efforts déployés, notamment par M^{me} GREE. Il réaffirme que la lecture restera une priorité pour la mairie.

M. MENTRE interroge le maire en lui demandant s'il pense que voter pour faire de la lecture une grande cause pourrait réellement desservir le projet d'une seconde bibliothèque dans le sud de l'arrondissement. Il exprime au contraire que cela irait dans le sens du combat que le maire a lui-même souligné, un combat qui mobilise tout le monde.

Il ne voit pas en quoi ce vote pourrait nuire à cette cause. Il estime au contraire que cela ne pourrait que la renforcer, même si cela ne suffira peut-être pas à faire pencher la balance.

M. REDLER répond que personne ne conteste la pertinence de la démarche. Le seul problème, selon lui, est que chaque sujet, qu'il s'agisse du harcèlement scolaire, de la lecture, de la biodiversité, etc., pourrait légitimement faire l'objet d'une grande cause.

M^{me} BOILLOT s'interroge sur une possible maladresse dans la formulation de son vœu. Elle précise que son intention initiale est de proposer la création d'une grande cause à l'échelle de l'arrondissement, à l'image de ce qui se fait au niveau national, où une cause est mise à l'honneur chaque année. Pour cette première édition locale, elle souhaite que la lecture soit choisie.

Elle souligne que ce sujet est distinct du débat sur ce que fait déjà la mairie pour la lecture. Elle reconnaît que la mairie du 16^e mène de nombreuses actions en ce sens, ce qu'elle a d'ailleurs mentionné dans les considérants du vœu. Elle ajoute qu'il est important non seulement de bien faire, mais aussi de bien faire savoir. À ce titre, elle reconnaît que M. REDLER vient de lui apprendre l'existence de plusieurs initiatives qu'elle ignorait, alors même qu'elle se considère comme une citoyenne bien informée de l'arrondissement.

Elle affirme ne pas comprendre où serait la difficulté à fédérer tous les acteurs et à rendre visibles toutes les actions existantes en faveur de la lecture. Elle estime que cela permettrait de mieux célébrer cette valeur partagée. Elle insiste également sur le fait que, dans le modèle des grandes causes nationales, les moyens à mobiliser restent modestes : il s'agit essentiellement d'utiliser l'affichage municipal, de publier dans le journal de la mairie et de mettre en réseau les acteurs associatifs. Elle conclut que les associations, bien souvent, ne se connaissent pas entre elles ni ne connaissent les actions menées par les autres. Or, selon elle, c'est précisément le rôle des élus de fédérer les énergies autour d'une cause, ici, celle de la lecture.

M. REDLER remercie les intervenants et soumet le vœu au vote, en précisant que l'exécutif émet un avis défavorable.

Le vœu V162025085 relatif à la création d'une grande cause d'arrondissement dédiée à la lecture est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (votes pour 7, votes contre 24).

Ordre du jour complémentaire

- **2025 DEVE 47** Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (AAP 2025), pour 537 545.38 euros en investissement et 19 740 euros en fonctionnement.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM présente une délibération portant sur des subventions accordées dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 et du Plan de sortie du plastique 2021-2026. Elle indique que la Ville de Paris versera à la Caisse des écoles du 16^e une subvention d'un montant de 6 971 euros.

Elle rappelle que la Caisse des écoles du 16^e fonctionne en liaison chaude, avec une forte valorisation du fait maison, ce qui implique depuis toujours l'usage de bacs gastronormés en inox. Elle souligne

également que la sortie du plastique a été amorcée bien avant la mise en œuvre du plan de sortie du plastique déployé par la Ville de Paris et sans attendre d'orientation imposée ou de grande cause.

Contrairement à d'autres gestionnaires de la restauration collective parisienne dont les modes de fonctionnement privilégient la liaison froide ou mixte, les besoins de la Caisse des écoles sont *de facto* moindres en matière d'équipements dédiés à la liaison chaude et au fait maison.

La subvention permettra :

- l'achat de 180 bacs gastronormes en inox pour 3 000 € ;
- l'acquisition de 5 000 ramequins en verre pour 3 950 €.

Elle rappelle aussi les précédentes subventions obtenues :

- 8 520 € en 2021 pour le déploiement des tables de tri ;
- 7 767 € en 2023 pour la sortie du plastique.

Enfin, elle précise que d'autres subventions ont été sollicitées cette année :

- 25 000 € pour l'achat de gourdes en inox ;
- 3 500 € pour des ateliers de sensibilisation au développement durable.

M^{me} BADAT-KARAM invite les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations

M^{me} BOILLOT constate que, malgré les propos de M^{me} BADAT-KARAM affirmant que la Caisse des écoles du 16^e est déjà sortie du plastique et qu'un vœu en ce sens n'était donc pas nécessaire, il est prévu l'achat de 5 000 ramequins en verre pour remplacer ceux en plastique.

M^{me} BADAT-KARAM lui répond qu'elle a déjà exposé tout ce qui est fait depuis 2021 et qu'elle ne comprend donc pas l'objet de la remarque. Elle affirme que la Caisse des écoles va toujours plus loin, en donnant l'exemple de l'achat récent de gourdes en inox, une initiative qui n'est pas imposée par la Ville, mais qui vise à supprimer les bouteilles d'eau en plastique. Elle insiste sur le fait que la démarche de sortie du plastique est engagée depuis des années, et que le matériel est simplement renouvelé chaque année.

M^{me} BOILLOT reprend la parole pour interroger M^{me} BADAT-KARAM sur les outils utilisés contre le gaspillage alimentaire. Elle indique que certaines caisses parisiennes ont choisi d'investir dans des logiciels d'intelligence artificielle pour optimiser les repas et limiter les déchets, et souhaite savoir ce qu'il en est dans le 16^e, puisque la mairie affirme être toujours en avance.

M^{me} BADAT-KARAM répond qu'en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, la Caisse des écoles du 16^e travaille depuis 4 ou 5 ans avec une association locale qui organise des ateliers de sensibilisation dans les écoles. Elle ajoute que des tables de tri ont été installées et que les déchets alimentaires sont pesés quotidiennement. Elle précise également que de nombreux ateliers de sensibilisation sont organisés en classe, et annonce un futur déjeuner intergénérationnel avec des seniors, qui travailleront avec les enfants sur le thème du gaspillage.

Elle conclut que si certains choisissent l'intelligence artificielle, le 16^e privilégie une approche fondée sur l'humain, via les associations et notamment les associations de seniors, et ces fameuses tables de tri déployées dans les écoles de l'arrondissement et qui permettent aux enfants de mieux comprendre ce qu'ils gaspillent chaque jour.

M^{me} BOILLOT pose une question d'ordre technique : elle souhaite savoir si, dans le 16^e arrondissement, on dispose d'une estimation précise du gaspillage alimentaire sur une année, entendu comme la quantité de nourriture effectivement jetée à la poubelle. Elle demande s'il existe des données chiffrées permettant de savoir ce qui est malheureusement perdu.

M^{me} BADAT-KARAM répond que les déchets alimentaires sont récupérés puis méthanisés.

M. REDLER remercie M^{me} BADAT-KARAM et soumet aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DEVE 47, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2025 DAC 399** Subventions (300 000 euros) à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions.
M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

M^{me} GREE explique que, dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, la Ville de Paris poursuit cette année encore le déploiement du dispositif Culture et Solidarités, afin de favoriser l'accès à la culture pour les publics les plus vulnérables. Les projets soutenus mêlent ateliers, spectacles, sorties culturelles, résidences d'artistes, médiations et pratiques artistiques, en partenariat avec des structures sociales, sanitaires, judiciaires ou médico-sociales.

Elle annonce qu'il est proposé d'attribuer un montant total de 300 000 euros de subventions réparties entre 56 associations et 4 organismes publics ou parapublics, pour un total de 61 projets.

S'agissant du 16^e arrondissement, deux actions sont prévues :

- La première est portée par l'association La Fabrique Documentaire, qui intervient au centre d'accueil de la Porte de Saint-Cloud et qui organise six soirées cinéma durant la période du plan d'urgence hivernal, de mi-décembre à fin mars, à destination des personnes sans-abri hébergées par le CASVP. Cette action inclut également un accès au festival Cinéma du Réel au Centre Georges-Pompidou.
- La seconde action, reconduite cette année, est menée par le Théâtre Irruptionnel, qui organise en août un stage de théâtre de deux semaines pour des publics en situation de précarité, dans le cadre du festival de théâtre de Verdure.

M^{me} GREE indique que la première subvention s'élève à 10 000 euros et la seconde à 5 000 euros, et demande à l'assemblée de voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DAC 399, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2025 DSOL 6** Soutien à l'investissement (1 600 000 euros) pour l'humanisation de 4 Unités de Soins Longues Durées gérées par l'AP-HP sur les sites de Broca, Vaugirard, Sainte Périne et Bretonneau.

M^{me} Lisa LELLOUCHE rapporteure.

M^{me} LELLOUCHE indique que l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris porte un ambitieux plan de rénovation de ses unités de soins de longue durée, avec le soutien de la Ville de Paris et de l'ARS Île-de-France. Quatre établissements parisiens sont concernés, dont l'hôpital Sainte-Périne, situé dans le 16^e arrondissement.

Elle explique que ce programme vise à moderniser les infrastructures, à améliorer les conditions d'accueil des personnes âgées ainsi que les conditions de travail du personnel, tout en renforçant l'attractivité de ces services. Les travaux incluent notamment la rénovation des chambres, des espaces communs et des dispositifs énergétiques.

Le coût total du projet s'élève à 4,84 millions d'euros, financés à hauteur de 60 % par l'ARS, 33 % par la Ville de Paris et 7 % en autofinancement par l'AP-HP.

S'agissant du 16^e arrondissement, l'hôpital Sainte-Périne bénéficiera d'une subvention de 634 133 euros de la part de la Ville, destinée à la rénovation de l'unité Bizet, située dans le bâtiment Rossini. Les travaux prévoient une réduction du nombre de lits au profit de chambres individuelles, la

rénovation complète des chambres, la modernisation des douches, la réfection du poste de soins, ainsi que la création d'une salle de réunion, d'une salle à manger et la modernisation des offices alimentaires.

M^{me} LELLOUCHE conclut en demandant aux élus du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération, et en adressant ses remerciements aux soignants, en particulier à ceux de l'hôpital Sainte-Périne, pour leur engagement auprès des personnes âgées.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2025 DSOL 6, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162025090** Vœu relatif à une mise en œuvre équitable et concertée de la politique de multi-usage des équipements publics parisiens et à une tarification juste pour les associations.

M^{me} NIZARD remercie M^{me} BADAT-KARAM, qui, précise-t-elle, porte ce vœu avec elle. Elle rappelle que la Ville de Paris souhaite élargir l'usage des équipements publics — qu'ils soient scolaires, culturels ou sportifs — aux associations et aux habitants, en dehors des horaires habituels.

Si cette politique vise à renforcer la vie locale et associative, sa mise en œuvre engendre plusieurs difficultés : un manque de coordination, une surcharge pour le personnel, une absence de concertation, ainsi que des tarifs élevés qui fragilisent particulièrement les associations, notamment les APE et celles à but social ou éducatif.

Le Conseil du 16^e arrondissement demande donc une évaluation indépendante de cette politique, menée avec l'ensemble des acteurs concernés. Il appelle également à la création d'instances locales de coordination, pilotées par les mairies d'arrondissement, à la gratuité pour les APE et les associations périscolaires, à des exonérations pour les associations inclusives ou à très faibles ressources, ainsi qu'à une tarification plus équitable, alignée sur celle pratiquée par la Direction de la jeunesse et des sports.

M^{me} NIZARD conclut en sollicitant un avis favorable à ce vœu.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix le vœu.

Le vœu V162025090 relatif à une mise en œuvre équitable et concertée de la politique de multi-usage des équipements publics parisiens et à une tarification juste pour les associations est adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement.

- **V162025091** Vœu relatif à l'extension du tarif « Pro Sédentaire » aux véhicules personnels des employés, notamment aux deux-roues motorisés, peu encombrants.

M. REDLER rappelle qu'à Paris, depuis septembre 2022, le stationnement des deux-roues motorisés est devenu payant, avec des tarifs qu'il juge élevés, voire exorbitants, pour les usagers réguliers, pouvant atteindre jusqu'à 880 euros par mois.

Il précise que le tarif « Pro Sédentaire » permet aux véhicules immatriculés au nom d'une entreprise de bénéficier d'un stationnement à tarif réduit de 75 centimes par jour, mais que cette disposition ne s'applique pas aux véhicules personnels des salariés, alors que beaucoup utilisent leur deux-roues pour se rendre à leur travail dans la capitale.

Le Conseil du 16^e arrondissement demande donc à la Ville de Paris d'étendre ce tarif réduit aux véhicules personnels des salariés, sur présentation d'un justificatif de l'employeur, de prioriser les deux-roues motorisés peu encombrants, et d'appliquer cette mesure de manière équitable dans tous les arrondissements.

M^{me} BOILLOT déclare soutenir cette proposition, car elle considère que ce mode de transport facilite la mobilité sans poser de difficultés majeures. En revanche, elle souligne une réserve sur le premier considérant du vœu, qui évoque les véhicules individuels des employés. Elle précise qu'au conseil de quartier d'Auteuil-Nord, il a été rappelé que Paris accueille, en journée, 3,3 millions de personnes alors qu'elle ne compte que 2,2 millions de résidents permanents. Elle exprime donc des doutes sur l'opportunité d'encourager davantage l'usage de la voiture individuelle pour se rendre dans la capitale, et déclare qu'elle s'abstiendra sur ce vœu.

M. REDLER précise que c'est justement pour cette raison que le vœu cible en priorité les deux-roues, bien que le texte reste ouvert à d'autres types de véhicules. Il rappelle que cette mesure fait suite à la tarification instaurée en septembre 2022, et ajoute qu'il serait heureux si ses arguments pouvaient convaincre M^{me} BOILLOT de modifier son vote.

Le vœu V162025091 relatif à l'extension du tarif « Pro Sédentaire » aux véhicules personnels des employés, notamment aux deux-roues motorisés, peu encombrants, est adopté à l'unanimité des votants (vote pour 30, abstention 1).

- **V162025092** Vœu relatif à la priorisation des gardiens d'immeuble partant à la retraite dans l'attribution des logements sociaux.

M. SAUVAGE alerte sur la situation problématique des gardiens d'immeubles, qu'il considère comme gravement défavorisés par le système actuel de cotation mis en place par la Ville de Paris. Un gardien d'immeuble n'a en effet pratiquement aucune chance d'être relogé lors de sa retraite, car les critères de cotation lui attribuent systématiquement zéro point sur de nombreux aspects : le fait qu'il soit logé dans le cadre de son contrat, qu'il ne soit pas expulsable tant que ce contrat est en cours, qu'il ait des ressources, qu'il ne soit pas en hébergement précaire, qu'il n'ait pas un taux d'effort important pour son loyer, etc. Au total, un gardien peut difficilement atteindre plus de 48 points sur une échelle qui va jusqu'à 500, avec pour seul avantage ses 30 points liés à sa domiciliation à Paris.

M. SAUVAGE rappelle que lorsqu'un logement est proposé, trois candidatures sont soumises au bailleur, lequel choisit en fonction de la cotation. Dans ces conditions, il considère qu'il est quasiment impossible d'attribuer un logement à un gardien au moment de sa retraite, alors même que ses ressources diminuent fortement en raison notamment de la sous-évaluation du logement de fonction dans le calcul de ses droits.

Il plaide donc pour une réforme du système actuel et présente un vœu visant à accorder une priorité dans l'attribution des logements sociaux aux gardiens atteignant l'âge de 65 ans, reconnus inaptes, ou souhaitant prendre leur retraite pour raisons de santé. Il propose de reconsidérer le barème de cotation afin de corriger cette inégalité.

S'agissant de ce barème, il déplore que certaines situations ne soient pas suffisamment prises en compte. Si les femmes victimes de violences conjugales obtiennent 120 points, il remarque que les personnes victimes de violences homophobes ou liées à leur religion ne reçoivent aucun point, ce qu'il juge choquant.

Il conclut en espérant une adoption large de ce vœu, par solidarité envers les gardiens qui ont, selon lui, toujours été au service de tous.

M^{me} MISSOFFE prend la parole pour dire qu'elle trouve ce vœu très intelligent et qu'elle y est favorable.

M^{me} BOILLOT souhaite savoir si le problème de cotation est identique pour les gardiens et gardiennes d'école ?

M. SAUVAGE répond que le gardien d'école reçoit en général une proposition de la Ville de Paris, car celle-ci a besoin de récupérer son logement. Il précise que les commissions logement réunissent la Ville de Paris, le bailleur, le préfet avec une voix délibérative, tandis que le Conseil d'arrondissement a une voix consultative.

La Ville de Paris peut donc prioriser un gardien d'immeuble, et le bailleur suit généralement cette décision. En revanche, pour un gardien-concierge, la Ville de Paris ne soutient pas forcément cette priorisation. Il souligne aussi que dans le cas des gardiens d'école, s'ils refusent un logement qu'on leur propose, un système d'alourdissement du loyer est mis en place pour les inciter à partir, car il y a eu des cas où certains ont refusé de quitter leur logement, notamment dans un cas à la mairie.

Il note que la Ville de Paris essaie de trouver des solutions, car elle a besoin de récupérer ces logements, alors que pour les gardiens d'immeuble, ce n'est pas toujours le cas, notamment quand Paris Habitat supprime les loges.

M^{me} BALDINI ajoute un mot : participant souvent aux commissions d'attribution de logements sociaux, elle remarque que les demandes des gardiens passent généralement dans les trois propositions soumises au bailleur, mais souvent ces gardiens n'ont pas d'ancienneté suffisante, car ils ne s'occupent pas du sujet avant d'arriver à la retraite.

M. SAUVAGE explique que même lorsque les gardiens s'y prennent un peu à l'avance, ils ne peuvent espérer qu'un score très faible. Il indique que s'ils anticipent leur demande cinq ans à l'avance, cela leur donne un bonus supplémentaire de 9 % sur les 33 points, ce qui ne va pas très loin. Il en conclut que cela permet d'atteindre au maximum 48 points.

Il déplore ensuite que, lorsqu'un dossier arrive devant la commission du bailleur, ce dernier choisisse finalement un autre candidat ayant plus de points, parfois avec la complicité de la Ville de Paris.

M. REDLER soumet le vœu aux voix.

Le vœu V162025092 relatif à la priorisation des gardiens d'immeuble partant à la retraite dans l'attribution des logements sociaux est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162025093** Vœu relatif à l'accompagnement des victimes de l'incendie de l'immeuble RIVP à la Porte de Saint-Cloud (16^e).

M. SAUVAGE rappelle qu'en juin 2024, un grave incendie s'est produit Porte de Saint-Cloud. Il souligne qu'il n'y a heureusement pas eu de décès. Il distingue deux catégories de victimes dans ce type de sinistre : celles qui perdent la vie, ce qui est dramatique, et celles qui survivent, soit indemnes, soit blessées.

Il observe que, dans ce genre de situation, la Ville de Paris intervient lorsqu'il y a des morts, mais reste silencieuse lorsqu'il n'y en a pas. Il précise avoir lui-même dû gérer le sinistre de la rue Erlanger, tandis que le responsable actuel de la RIVP dans le 16^e a dû s'occuper de celui de la rue Saint-Jacques. Il affirme que les sinistrés de la Porte de Saint-Cloud, qu'il a rencontrés à plusieurs reprises avec Thomas FORESTIER et M. REDLER, rencontrent aujourd'hui de grandes difficultés, notamment financières.

La quasi-totalité des victimes a été relogée, de manière provisoire ou définitive, mais cela génère de nombreux frais à leur charge : déménagement du mobilier, réinstallation, puis nouveau déménagement. Il rappelle qu'il s'agit de locataires de logements sociaux, aux ressources souvent modestes.

Il explique que ces sinistrés ont sollicité l'aide de la FENVAC (Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs), déjà intervenue pour un autre sinistre dans le 9^e arrondissement. Malgré plusieurs tentatives, il déplore que ni la Ville de Paris ni les organismes en lien avec les assurances ne répondent. Il précise qu'un comité local d'aide aux victimes a été demandé, ce qui suppose une initiative de la Ville auprès de la préfecture, mais qu'aucune réponse n'a été donnée.

M. SAUVAGE conclut en soulignant que ce vœu vise à sensibiliser la Ville de Paris à ce sinistre, qui, même sans décès, reste important et cause des souffrances durables aux habitants. Il insiste sur la nécessité d'une implication active de la Ville pour faire avancer les démarches auprès du préfet, mobiliser les assurances, et mettre en place des aides permettant de répondre aux besoins urgents des locataires concernés.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix le vœu.

Le vœu V162025093 relatif à l'accompagnement des victimes de l'incendie de l'immeuble RIVP à la Porte de Saint-Cloud (16^e) est adopté à l'unanimité.

- Vœu déposé sur table relatif à la pénurie de personnel dans les crèches municipales et à la préservation des places en crèche pour les familles.

M. REDLER propose de passer ensuite à l'examen d'un vœu déposé sur table relatif à la pénurie de personnel dans les crèches municipales et à la préservation des places en crèche pour les familles.

M^{me} BOËLLE présente un vœu relatif à la petite enfance, qu'elle estime suffisamment dense pour pouvoir être divisé en plusieurs propositions distinctes. Elle constate que l'année scolaire se termine dans des conditions particulièrement difficiles et que la rentrée de septembre 2025 s'annonce très préoccupante.

La Ville de Paris fait face à une situation d'urgence en matière de petite enfance, en raison du nombre important de berceaux fermés dans les crèches collectives municipales en régie directe. Ces fermetures sont principalement dues à un manque de personnel qualifié. Dans le 16^e arrondissement, elle alerte sur une situation sans précédent : près de 288 places sur 601 sont gelées, soit environ la moitié de la capacité d'accueil, faute d'effectifs suffisants.

En moyenne, 4 à 6 postes par crèche resteront vacants, tous métiers confondus — éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, titulaires du CAP Petite Enfance, agents techniques et cuisiniers —, ce qui met en péril le fonctionnement même des établissements et contraint certaines structures à passer à une alimentation en liaison froide, faute de personnel en cuisine. Elle souligne que la demande non satisfaite atteint désormais 1 373 familles dans l'arrondissement, un record.

Elle ajoute que la Ville de Paris a décidé de ne pas renouveler tous les marchés conclus avec les crèches privées à but lucratif, ce qui entraînera la perte de 60 places municipales supplémentaires. Elle déplore que les familles concernées n'aient été informées que récemment, pour une fin de contrat prévue à l'été 2025. Si des solutions ont été trouvées pour les enfants nés en 2023, elle regrette l'absence totale d'alternative pour les enfants nés en 2024, dont les familles se retrouvent sans solution de garde dans un contexte extrêmement tendu.

M^{me} BOËLLE souligne que le 16^e arrondissement, à l'instar d'autres arrondissements parisiens, est en déficit de places d'accueil, ce qui ne permet pas de répondre à la demande croissante des familles. Elle affirme que les fermetures de berceaux, combinées à l'arrêt des marchés passés avec les crèches privées à but lucratif, aggravent une situation déjà très préoccupante. Elle juge inadmissible que la Ville de Paris en vienne à chercher à faire des économies au détriment des familles.

À cette situation dramatique s'ajoute les dysfonctionnements persistants du portail Paris Familles, lancé en août 2024, qui provoquent des pertes ou des absences de prise en compte des dossiers de demande de place en crèche, malgré les signalements répétés des élus d'arrondissement, dont elle-même. Elle confie être totalement désespérée face à ce blocage.

La mairie du 16^e demande donc par ce vœu :

- qu'un plan d'urgence soit mis en œuvre pour le recrutement et l'affectation de personnel éducatif, technique et de restauration dans l'ensemble des crèches municipales de l'arrondissement, afin de garantir une rentrée dans des conditions dignes et sûres pour les enfants comme pour les équipes ;
- que la Ville revienne sur sa décision de ne pas renouveler les marchés passés avec les crèches privées à but lucratif ou à défaut, qu'elle prolonge leur durée de deux ans, permettant ainsi aux enfants nés en 2024 d'y être accueillis jusqu'à leur entrée à l'école maternelle ;

- que la Ville maintienne la place en crèche privée pour les enfants nés en 2023, dans le cas où une fratrie se verrait réaffectée dans une crèche municipale ;
- que les services municipaux assurent le bon fonctionnement du portail Paris Familles, en mettant un terme aux pertes de dossiers, en garantissant un traitement fiable et équitable des demandes et en résolvant tous les dysfonctionnements observés.

Elle conclut en demandant que ce vœu reçoive un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix le vœu.

Le vœu relatif à la pénurie de personnel dans les crèches municipales et à la préservation des places en crèche pour les familles est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M^{me} BOILLOT demande au maire s'il serait possible de consacrer, en début de chaque séance, un temps spécifique à la restitution du suivi des vœux votés en Conseil d'arrondissement lorsqu'ils sont ensuite examinés au Conseil de Paris. Elle souligne la difficulté d'accès à cette information et rappelle que ce retour serait précieux pour les élus, afin de mieux comprendre ce qu'il advient concrètement des propositions locales, ainsi que la manière dont elles peuvent être amendées ou écartées par la mairie centrale.

M. REDLER répond que cette suggestion n'est pas une mauvaise idée, qu'elle est même très intelligente, pour reprendre l'expression de M^{me} MISSOFFE. Il rappelle toutefois que les informations relatives au traitement des vœux sont communiquées dès la clôture du Conseil de Paris, parfois même durant la séance, notamment via les réseaux sociaux. Il mentionne également la diffusion d'une newsletter spéciale qui compile l'ensemble des interventions de la mairie d'arrondissement. Cependant, il se montre ouvert à l'idée d'instaurer un point spécifique en séance, particulièrement sur certains sujets, si cela répond à un besoin exprimé.

L'ordre du jour étant épuisé, M. REDLER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement pour leur participation et lève la séance.

La séance est levée à 20 h 33.

Signature 	Signature 
M. Jérémie REDLER Maire du 16 ^e arrondissement	M. Mme  Secrétaire de séance